CHEMINÉE DE SALON (foyer ouvert) / PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE Doc3_3051 / n° 32 VERSION VALABLE DES LE 01.01.2020





Propriétaire :				Interdiction de mettre en service des installations non contrôlées (art. 16 de la Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RSJU 871.1)).				Nom et adresse de l'installateur :					
Bâtiment, rue et n° : N° postal et localité :				étaire est responsable d' ura, Gare 14, CP 371, 235									
Commune : Sans dossier ECA Dossier ECA n°	Dossier ECA n°			 rose = responsabilité du jaune = responsabilité de bleu = responsabilité de 	Tél :								
L'installateur certifie que l'appareil producteur de chaleur a été installé conformément aux dispositions DPI-AEAI 24-15, NEPI-AEAI 103-15, aux états de la technique, ainsi qu'aux indications figurant dans les documents de reconnaissance de l'appareil, respectivement de son conduit de fumée, notamment pour ce qui concerne les éléments ci-dessous.													
Modèle				Raccordement à u			un conduit de fumée : Nouveau Existant						
N° d'attestation d'utilisation	Testé cor	nforme EN se	on déclaration de performance annexée Conduit de fur			née attesté par l'AEAI							
CHEMINÉE DE SALON SANS CHAMBRE À AIR CH	AUD OUI NON	(*) Organe d	le contrôle	CHEMINÉE DE SALON A'	VEC CHAMBRE À AII	R CHAUD	OUI NON	(*) Organe de contrôle OUI NON					
Conduit de fumée conforme X3 ≥20 cm Laine minérale (*) ≥12 cm Couverture panneau BSP 30 minR (résistant durablement à la chaleur) Laine minérale(*) ≥ 3 cm Tuyau raccordement en acier 2 mm chrome-nickel-acier 1 mm Espace vide non ventilé Surface active RF1 ≥2 cm (résistant durablement à la chaleur) Laine minérale (*) ≥6 cm Brique, béton ≥12 cm Laine minérale (*) ≥6 cm Pierre, béton ≥12 cm (*) Laine minérale PS ≥ 100 kg/m3, point de fusion ≥1000 kg/m3 ou matériau RF1 équivalent résistant durablement à la chaleur					Conduit de fumée conforme X3 ≥20 cm Laine minérale (*) ≥12 cm Couverture panneau BSP 30 r (résistant durablement à la ch Conduit air chaud RF1 Tuyau raccordement en acier chrome-nickel-acier 1mm, isol minérale(*) ≥3 cm Tablier RF1 (résistant durable chaleur) Laine minérale (*) ≥6 cm ou pi RF1 (résistant durablement à Corps de chauffe avec fente d Conduit air chaud RF1 (orifice (°) Laine minérale PS ≥100 kg/ fusion ≥1000 kg/m3 ou matéri- équivalent résistant durablement	2 mm ou é avec laine ment à la ré maçonnerie la chaleur) le convection d'entrée d'air) m3, pt de au RF1							
Date et signature de l'installateur : (*)A la date du dindications ci-compar l'installateur complètes et or vérifiées				Date et signature de l'inst	allateur :			(*)A la date du contrôle, les indications ci-contre, remplies par l'installateur, étaient complètes et ont pu être vérifiées					
Sur la base des informations fournies par l'installateur et de l'inspection des éléments visibles réalisés au moment du contrôle, l'installation peut être utilisée L'installation, entièrement terminée et fermée, n'a pas pu être contrôlée (si une décision est rendue, s'y référer).													
Au vu des défectuosités il est interdit de faire du feu (si une décision est rendue, s'y référer). Un nouveau contrôle est exigé après la suppression des défauts (si une décision est rendue, s'y référer). L'installateur doit fournir les photos des étapes de réalisation de l'intérieur de la hotte. Date et signature de (maître ramoneur d'arrondissement)													

POÊLE / PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE : VERSION VALABLE DÉS LE 01.01.2020

Doc3_3051 / n° 32





								_		
Propriétaire :		Interdiction de mettre en service des installations non contrôlées (art. 16 de la Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RSJU 871.1)).			Nom et adresse de l'installateur :					
Bâtiment, rue et n° :		Le propriétaire est responsable d'adresser ce PV								
N° postal et localité :	l° postal et localité :			à l'ECA Jura, Gare 14, CP 371, 2350 Saignelégier						
Commune :		A remplir : - rose = responsabilité du propriétaire ;								
Sans dossier ECA : Dossier n°	Dossier n°		 jaune = responsabilité de l'installateur ; bleu = responsabilité de contrôle. 		T41.					
Carlo decolor Ecrt:	r a átá inatallá sar	oformóment aux d	ionocitions DDI AEAI 24 45	NEDI AEAI 1	Tél:	la tachnia	uo oinoi au	ı'ouv		
L'installateur certifie que l'appareil producteur de chaleur a été installé conformément aux dispositions DPI-AEAI 24-15, NEPI-AEAI 103-15, aux états de la technique, ainsi qu'aux indications figurant dans les documents de reconnaissance de l'appareil, respectivement de son conduit de fumée, notamment pour ce qui concerne les éléments ci-dessous.										
Modèle				Raccordem	nent à un conduit de f	umée :	Nouveau	Existant		
N° d'attestation d'utilisation	Testé conforr	me EN selon déclara	tion de performance annexée	Condu	uit de fumée attesté p	ar l'AEAI				
		gane de contrôle						de contrôle		
Poêle de type I	OUI NON OUI N	ON				OUI NON	OUI NON			
Ouverture foyer ≤600 cm² / porte automatique attestée AEAI		La distance de sécurité minimale requise entre le raccordement et les matériaux combustibles X3								
Diamètre du conduit de raccordement ≤ 13 cm			est respectée pour tous les éle							
Raccordement vertical (1)			Plaque d'assise RF1 devant l'	ouverture de	charge ≥40 cm —					
(1) Il s'agit du seul appareil raccordé au conduit de fumée —			Paroi en maçonnerie ou bétor	n derrière l'ap	pareil ————					
(2)Raccordement arrière		-	Dépassement latéral des parc	is en maçonı	nerie ou béton ——					
(2) Nbre d'appareil(s) raccordé(s) au conduit de fumée		-	Distance de sécurité latérale :	DS	S/L ≥ cm -					
(2) Tous les appareils raccordés sont de type I			Distance de sécurité arrière :	DS	S/A ≥ cm _					
⁽²⁾ Puissance totale des appareils raccordés ≤70 kW			Distance de sécurité au plafor	nd: DS	S/P ≥ cm _					
POÊLE DE TYPE II			Distance de sécurité à la face	frontale : DS	S/F ≥ cm [—]					
Raccordement vertical Raccordement arrière										
Il s'agit du seul appareil raccordé au conduit de fumée										
Diamètre du conduit de raccordement ≤ 18 cm			Date et signature de l'instal	lateur :						
(*) A la date du contrôle, les indications de l'installateur ét complètes et ont pu être vérifiée.										
Sur la base des informations de l'installateur et de l'inspect du contrôle, l'installation peut être utilisée si les éléments r distance X3.	L'installation, entièrement terminée et fermée, n'a pas pu être contrôlée (si une décision est rendue, s'y référer).									
Au vu des défectuosités il est interdit de faire du feu (si une	Un nouveau contrôle est exigé après la suppression des défauts (si une décision est rendue, s'y référer).									
Remarque(s) de	Date et signature de (maître ramoneur d'arrondissement)									